

Championnat Régionaux des clubs 2023

Règlement spécifique pour les championnats régis par la ligue LARGE

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la CSO Régionale.

Les clubs évoluant en Elite, Nationale1 et en Nationale 2A évolueront selon les règles éditées dans le livret des compétitions de la Fédération Française d'Athlétisme.

Les clubs évoluant Nationale 2B et en Nationale 3 évolueront selon les règles éditées dans le livret des compétitions de la Fédération Française d'Athlétisme avec les modifications apportées par le présent règlement.

Article 1 : Equipes

Pour le premier tour et en cas d'engagement de plusieurs équipes d'un même club, l'équipe ayant réalisé le meilleur total sera considéré comme l'équipe 1 et ainsi de suite.

Article 2 : Classement

Le classement se fera pour les tours régionaux (hors Elite et Nationale 1) sur le total des deux tours

Article 3 : Montées

Les montées vers la poule de nationale 1 se fera sur le total du 2eme tour Lors de la finale N2A, le ou les clubs faisant partie des 8 meilleurs totaux français des finales N2 accéderont à la N1B

Article 4 : Montées

Pour les poules de N2A, N2B et N3 concernant les montées et descentes elles se feront sur le total des deux tours, les deux premiers montent et les deux derniers descendent.

Article 5 : Saut en hauteur et saut à la perche

Pour la hauteur et pour le premier tour ainsi que les tours régionaux du 2ème tour une barre inférieure à 1m40 pour les hommes et 1m20 pour les femmes sera autorisée à condition que celle-ci soit un multiple de 10, puis montée de 10 en 10 à partir de ces barres, puis de 5 en 5 à partir de 1m60 pour les hommes et 1m40 pour les femmes.

Pour la perche et pour le premier tour ainsi que les tours régionaux du 2ème tour une barre inférieure à 2m00 pour les hommes et les femmes sera autorisé à condition que celle-ci soit un multiple de 20, puis montée de 20 en 20 à partir de ces barres, jusqu'à 4m60 pour les hommes et 3m40 pour les femmes après application du règlement national.

Article 6 : Officiels

Pour les clubs Elite, Nationale1 et Nationale 2A : application des règlements fédéraux.
Pour les clubs de niveau Nationale 2B, il sera demandé 7 officiels dont au moins un fédéral, 4 régionaux et deux aides.

Pour les clubs de niveau Nationale 3 il sera demandé au moins 5 juges dont 3 régionaux et 2 aides.

Il sera appliqué les sanctions prévues aux règlements fédéraux :

Les clubs ne présentant pas le nombre d'officiels requis ou ne possédant pas la qualification prescrite, ou n'ayant pas officié pendant la totalité de la compétition seront sanctionnés d'une pénalité de 150 € par officiel. De plus, il sera infligé une pénalité de 1000 points pour un officiel non présenté ou ne possédant pas la qualification prescrite, ou bien n'ayant pas officié pendant la totalité de la compétition, 1750 points pour deux, 2500 points pour trois, 3250 points pour quatre, 4000 points pour cinq, 4750 points pour six et 5500 points pour sept.

Article 7 : Epreuves

Participations selon les règles fédérales pour l'ensemble des clubs sauf en Nationale 3 ou il sera autorisé de doubler deux épreuves de la même famille à partir de la catégorie U20.

Pour le 1er tour :

Au niveau de la Ligue, les clubs seront répartis en poules géographiques en des lieux fixés par la CSO afin de limiter les déplacements.

Selon le lieu, elles pourront être couplées avec des clubs de N1-N2-N3.

A l'issue du 1er tour :

Pour les clubs de Nationale 2A et de Nationale 2B le deuxième tour se fera par poules Clubs Nationale 3 – les 12 meilleurs totaux confirmés seront en poule finale

Pour le 2ème tour :

Clubs N1 - FFA

Clubs N2A - Rencontres sur un même lieu

Clubs N2B - Rencontres sur un même lieu

Clubs N3 - Les 12 meilleurs totaux matcheront sur un même lieu pour des raisons d'équité.